NUMERO XIV.

NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 18. Février 1803.

EXTRAIT d'une Lettre de BERNE *du 31. Janvier.*

„CE Pays, sur lequel l'oeil de l'observateur s'arrêtoit autrefois avec tant de plaisir, & aux malheurs duquel on prenoit si longtems le plus vif intérêt, doit avoir fatigué enfin la vuë & lassé la patience elle-même par sa misère & ses discordes. Les haines entre les Citoyens ne cessent point, malgré l'expérience de toutes les calamités publiques, suites, en grande partie, de nos divisions & de notre obstination. Un Rapport officiel, présenté dernièrement au *Conseil-Exécutif* par le Ministre de l'Intérieur, évaluë les dommages, causés par la Guerre & les incendies depuis l'année 1798, à une Somme de 14,257,590. Livres de *Suisse*. Elle est bien loin, cette Somme, de pouvoir être l'équivalent de toutes nos pertes depuis la Révolution; & aucune ne pourroit compenser ces déchiremens domestiques, cet appauvrissement très-général, ce desoeuvrement de la classe laborieuse, cet état très-approchant de l'Anarchie où jusqu'à cette heure un Gouvernement provisoire & Militaire laisse la Patrie. Il ne peut pas y avoir de preuves plus parlantes, des derniers traits sur-tout d'une aussi triste situation, que ne le font celles que fournissent en ce moment les Emigrations multipliées de Cultivateurs & Artisans honnêtes, & l'audace croissante de nombreuses Bandes de Voleurs, qui dans plusieurs Cantons infestent les Campagnes & menacent les Villes. Le dernier mal est en effet monté au comble; on a pu s'en convaincre, ces jours passés, à *Berne* même, par le pillage d'une Maison de Campagne & l'incendie d'une Ferme dans ses environs. Ces desordres pourroient contribuer encore à accroître le nombre déjà très-considérable d'Habitans, qui depuis quelque tems continuënt à demander des Passeports pour l'*Amérique-Unie*, afin d'y chercher une meilleure fortune & du repos. Les demandes de ce genre viennent principalement du Canton de *Vaud* & de celui de *Basle*. Les Campagnards du premier y sont encouragés par des rapports favorables sur les succès d'une Colonie d'Habitans surtout du District de *Vercy*, qui dès le commencement de la Révolution sont allés s'établir dans les *Etats-Unis*, y ont transporté des Plants de vigne de leur Pays & les cultivent heureusement dans la nouvelle terre. Des motifs plus puissans encore semblent décider les Artisans *Bastois* à quitter le sol natal; plusieurs manquent absolument de travail & du nécessaire. La détermination de nombre des derniers, qui veulent s'expatrier, est attribuée à l'inaction des Fabriques du Canton de *Basle*, sur-tout de celles de rubans de soye. Ces Fabriques languissent faute de soye écruë, qui leur venoit jusqu'ici du *Piémont*, mais que la *France* retient maintenant avec ce Pays: S'il ne survient pas de changement à cet égard, une des principales branches du Commerce *Bastois* périra inévitablement. Il n'y a cependant pas de doute, qu'on ne cherche à prévenir ce nouveau malheur; il est fort à désirer, que l'espoir, qu'on a d'y réussir, sera accompli comme vient de l'être enfin celui d'un secours gratuit de 3000. Quintaux de Grains de la part de la *France*, pour aider à l'entretien de ses Troupes en *Helvétie*. Les derniers transports de ces Grains sont arrivés à *Besançon* & à *Huningue*."

„En attendant, rien n'est plus nécessaire pour empêcher la ruine totale de la *Suisse*, que l'organisation définitive d'un Gouvernement National, & le rapprochement, s'il est possible, des Partis divisés. Le Courier de *Paris* du 26. de ce mois a apporté à ces égards des détails nouveaux, qui ont été d'autant plus avidement accueillis, que depuis quelque tems on étoit replongé dans l'incertitude sur l'avenir, tourmenté encore par des bruits de démembremens du Pays &c. Le 24. de ce mois les Députés *Helvétiques* à *Paris* eurent une Séance générale. Le Sénateur *Barthélemy* & le Sénateur *Roederer* y déclarèrent, que les travaux du Congrès étoient finis, & qu'ils avoient à présenter un Projet de médiation du *Pre-*

mier-Conſul; que cette médiation étoit la ſuite de l'exiſtence de deux Partis, qui s'étoient aſſez manifeſtés dans l'Aſſemblée; que celle-ci devoit en conſéquence ſe partager en deux, & chaque partie nommer une Commiſſion de cinq Membres pour recevoir communication du Projet & y répondre; qu'enſuite le *Premier-Conſul*, ſur le Rapport de ſes Commiſſaires, prendroit une dernière réſolution, dont il ſeroit fait ouverture aux Députés. On ſe conforma auſſi-tôt à ces propoſitions. Trente-quatre Amis de la Révolution élurent les Citoyens *Stapfer*, *Sprecher*, *Vonflüe*, *Uſteri* & *Monod*. De l'autre côté, ſeize Membres choiſirent parmi eux les Citoyens *Reinhard*, d'*Affry*, de *Wattenwyl* (de *Montbenay*,) & *Gluz*. Les deux Commiſſions devoient le lendemain ſe préſenter, l'une après l'autre, chez les Sénateurs *François;* le ſort a décidé, que celle du Parti *Ariſtocratique* ſeroit écoutée la première. A ces faits très-avérés une de nos Feuilles ajoute encore le rapport ſuivant, aſſez vraiſemblable & important. "

„ Les Avis de *France* font mention d'une entrevuë du Général *Serras* avec le *Premier-Conſul*. Le premier, récemment arrivé de *Suiſſe*, avoit reçu l'ordre de faire un Rapport détaillé, tant ſur l'eſprit public de ce Pays, que ſur ſon état Politique. On prétend, qu'il a préſenté à cette occaſion un tableau auſſi vrai qu'il eſt triſte. Il a d'abord parlé de la *Suiſſe* en général comme affaiſſée ſous le poids d'Impôts, qui s'y ſuccédoient depuis la Révolution avec une rapidité étonnante; des charges énormes, que l'entretien des Troupes étrangères fait peſer ſur le Peuple; du peu de reſſources de ce Pays en raiſon des beſoins immenſes qui s'y font ſentir, &c. Il a ajouté, que les Cantons *Allemands* avoient été ſingulièrement affectés de leur deſarmement, & qu'en général on les voyoit porter avec complaiſance leurs regards vers le paſſé, regretter leurs anciennes Inſtitutions, &c. Le *Premier-Conſul* doit avoir répondu à cette occaſion, que la *Suiſſe* reſtera intacte, que ſes limites ſeroient reſpectées; que les petits Cantons reprendroient leur ancien mode de Gouvernement; & que, quant à leurs armes momentanément tranſportées dans le Pays de *Vaud*, elles leur ſeroient rendues un jour. Quant au *Léman*, a-t-il dit enfin, on travaille à le conſtituer. "

De BERNE, *le* 3. *Février.*

Les dernières Lettres de *Paris* viennent d'être ſuivies à *Berne* d'autres également intéreſſantes. Celles-ci pourſuivent le récit des tentatives, pour réunir les Partiſans de l'ancien & du nouvel ordre de choſes en *Suiſſe*. Le 25. Janvier les deux Commiſſions, nommées par les deux Sections dans leſquelles s'eſt diviſée l'Aſſemblée des Députés *Helvétiques*, ſe ſont ſucceſſivement renduës chez le Sénateur, Préſident de la Commiſſion *Françoiſe*, qui leur a remis l'Acte de médiation du *Premier-Conſul*. Cette Pièce importante, qui n'a pas été communiquée encore aux autres Membres du Congrès, a été le 26. l'objet d'une diſcuſſion entre les deux Commiſſions *Helvétiques*, à la ſuite de laquelle ils ont rédigé ſur ſon contenu des obſervations, qui ont ſoumiſes le lendemain à la Commiſſion des quatre Sénateurs *François*. Le 28. au matin, tous les Membres des deux Commiſſions *Helvétiques* reçurent l'invitation de ſe rendre, le 29. à midi, chez le *Premier-Conſul*, où ſe trouveroient auſſi les Sénateurs Commiſſaires. Chaque Commiſſion devoit nommer un de ſes Membres pour porter la parole au nom de tous. Le Citoyen *Monod*, Préfet du Canton de *Vaud*, & le Citoyen *Stapfer*, Miniſtre à *Paris*, arrêtoient enſemble, lequel des deux ſeroit l'organe de leur Parti; le Général d'*Affry*, de *Fribourg*, doit avoir été déſigné pour être celui de l'autre. On attend ici avec impatience l'iſſuë de cette Conférence aux *Tuileries*.

EXTRAIT des Nouvelles de VIENNE *juſqu'au* 2. *Février.*

„ La publication officielle de la Convention entre la *France* & l'*Autriche*, ſur les intérêts de cette Maiſon dans l'arrangement des Indemnités en *Empire*, a eu lieu dès le 19. du mois paſſé. Ce jour-là ladite Convention a été inſérée dans la *Gazette* de la Cour, avec l'Acte de l'adhéſion du Miniſtre *Ruſſe* à *Paris*, telle qu'elle a été communiquée à la *Députation* de l'*Empire* de la part de l'Empereur. Vers le même tems toutes les meſures ont été priſes & tous les ordres donnés par cette Cour pour l'exécution entière du Traité. Non ſeulement s'eſt-on préparé d'abord à profiter des ſtipulations avantageuſes, mais auſſi & plutôt encore, à remplir les engagemens contractés en revanche. On l'a vu par le prompt changement de la conduite des Miniſtres Impériaux à *Ratisbonne*, par leur acceſſion immédiate au Plan d'indemnité ſous les réſerves convenuës, & par la plus grande facilité dans toutes les diſcuſſions ſubſéquentes. Les Troupes *Autrichiennes* n'ont pas tardé non plus à commencer l'évacuation de *Paſſau*, à ſe retirer en grande partie de *Saltzbourg*, à laiſſer ainſi cette Place & ce Pays à leur deſti-

& à rendre aux bords de l'*Inn* un aſpect
rement pacifique. Tout cela a été ac-
pagné encore de la reconnoiſſance du
d'*Etrurie* par la Cour Impériale. On
re cependant, ſi cette reconnoiſſance
it un objet direct des Négociations de
, ou ſi on l'a conſidérée comme de-
ſuivre d'elle-même la ſatisfaction don-
à l'ancien Souverain de la *Toscane*.
oiqu'il en ſoit, le Vice-Chancelier Com-
e *Cobenzel* a accepté depuis, des mains
l'Ambaſſadeur *Eſpagnol*, les Lettres de
ification de l'avénement du Prince-Hé-
itaire de *Parme* au Trône de *Florence*, qui
ient été refuſées juſqu'à cette époque."

EXTRAIT *d'une Lettre de* FRIBOURG (*en* Brisgau) *du* 29. *Janvier*.

„ Tout annonce, que les Troupes *Fran-*
ſes ſont enfin ſur le point de nous quitter,
ce Pays près d'être occupé de la part du
verain, auquel le Traité de *Luneville*
oit deſtiné. Hier le Dépôt *François*, qui
trouvoit ici, eſt parti: Le Bataillon, qui
e encore en cette Ville, doit auſſi ſe met-
en marche dans peu; on dit, que c'eſt
ur lui faire préparer des Quartiers à *Zu-*
h; que l'Aide-de-Camp du Chef-de-Bri-
de *Rouville* s'eſt rendu en *Suiſſe* il y a quel-
jours. On ſçait d'autre part, que les
gences de *Bade* & de *Furſtenberg* ont déjà
requiſes d'accorder le paſſage à deux Com-
gnies du Régiment *Autrichien* de *Bender*, qui
iveront inceſſamment pour prendre poſſes-
n Militaire du *Brisgau*, ainſi que de l'*Or-*
au, au nom du Duc de *Modène*. "

EXTRAIT *des Nouvelles de* LONDRES *du* 2. *au* 4. *Février* (*celles du* 28. *Janvier au* 1. *Février n'étant pas encore arrivées par la voye de* Harwich.)

„ Le 3. de ce mois, les deux Chambres
Parlement ont repris leurs Séances,
rès les Fêtes du *Nouvel-an*. Dans celle
Pairs, quelques nouveaux Membres
êtèrent ſerment; & des objets pareils de
rme occupèrent la Séance. Mylord *Hav-*
sbury, dans les *Communes*, annonça, que
7. Février le Chancelier de l'Echiquier
roit la Motion d'un Bil, pour continuer la
ſtreinte de la Banque, durant un tems limi-
, à l'égard des payemens à faire en Eſpè-
elle l'on s'attende dans quelque tems en
arlement, eſt celle ſur les affaires du *Carna-*
c & ſur le ſort de l'infortuné *Tage-ul-Omrah*.
r. *Sheridan*, perſuadé qu'il y a eu dans
ette affaire un très-grand abus de pou-
oir, de la part du Marquis de *Wellesley*,
que les Officiers de la Compagnie des
ndes n'ont obſervé, envers ce Prince *In-*
dien & ſes Sujets, ni les devoirs du Droit des Gens, ni les règles de l'équité, a pris ſur lui, déjà avant le dernier recès, de mettre cette affaire ſur le tapis devant les Repréſentans de la Nation & de débrouiller, s'il eſt poſſible, les circonſtances de cette obſcure trame; la communication de pluſieurs Papiers lui a été accordée en conſéquence: Mais il n'eſt pas le ſeul, qui prenne ces événemens peu connus à coeur. Dans la Séance du 3. Février, Mr. *Keene*, après quelques remarques ſur l'importance des affaires du *Carnatic*, fit la Motion, „ qu'il fût remis devant la Chambre Copie „ de pluſieurs Lettres, notamment d'une „ Lettre de Lord *Macartney* aux Gouver- „ neur & Conſeil du *Bengale*, du 26. Mai „ 1783; d'une autre du même aux Dire- „ cteurs de la Compagnie des *Indes*, du 1. „ Décembre 1784; d'une autre du même, „ contenant Copie des Minutes du Con- „ ſeil au Fort *St. George*, du 24. Novem- „ bre 1785; enfin d'une Lettre de Lord „ *Clive* à l'Aſſemblée des Directeurs, du „ mois de Mars 1800." La communication, demandée par Mr. *Keene*, fût accordée, ſans préjudice de celle qui avoit déjà été faite ſur la Motion de Mr. *Sheridan*. — Lord *William Bentinck*, que le Roi a nommé Gouverneur-Général de *Madras*, eſt ſur ſon départ pour l'*Inde*; & la Direction de la Compagnie lui a donné le 2. de ce mois, à la Taverne de *Londres*, un Dîner, dont on a vu peu de ſemblables en profuſion & en magnificence. Le déſir de la Paix y étoit exprimé par plus d'un Emblème. "

„ Pour le préſent rien ne ſemble devoir troubler cette Paix, déſirée par l'*Europe* entière, au-deſſus de toute autre conſidération. Quels que ſoient les nouveaux arrangemens ſur le Continent, quels que ſoient les moyens que tantôt une Puiſſance employe pour les obtenir, tantôt l'autre, les gens les plus ſages penſent, que, dès que le ſyſtème d'avantages iſolés & propres a prévalu dans la Politique *Européenne*, il n'eſt ni de l'intérêt ni du devoir de l'*Angleterre* de combattre ſeule pour le maintien d'un Syſtème général d'équilibre & de ſûreté réciproque. L'on eſt donc perſuadé, que les Articles du Traité d'*Amiens*, qui n'ont pu avoir leur exécution, parce que d'autres Puiſſances ont refuſé d'y concourir, ſeront arrangés de nouveau par la voye des Négociations. "

„ *Banque* 187. *Indes* 208. & demi *Ann. conſ. à* 3. *p. c.* 70. & un quart. "

SAMUEL STORY, *Contre-Amiral au Service* Batave, *eſt averti, qu'en vertu d'un* ſecond *Mandement Criminel, en conſéquence du premier Défaut, obtenu du Haut-Tribunal Militaire de cette République par l'Avocat-Fiſcal de la Marine* Batave, *il eſt cité pour comparoître en perſonne par-devant le dit Tribunal, ſiégeant à* la Haye, *en* Hollande, *le Mardi, qui ſera le vingt-deux de Février* 1803, *à une heure après-midi, afin de voir juger le profit ultérieur du dit Défaut.*

THÉODORUS-FRANCISCUS VAN DE CAPELLEN, *Capitaine de haut-bord au Service* Batave, *eſt averti, qu'en vertu d'un* ſecond *Mandement Criminel, en conſéquence du premier Défaut, obtenu par l'Avocat-Fiſcal de la Marine* Batave, *il eſt cité pour paroître en perſonne par-devant le dit Tribunal, ſiégeant à* la Haye, *en* Hollande, *le Mardi, qui ſera le vingt-deux de Février* 1803, *à une heure après-midi, afin de voir juger le profit ultérieur du dit Défaut.*

ÆGIDIUS VAN BRAAM, *Capitaine de haut-bord au Service* Batave, *eſt averti qu'en vertu d'un* ſecond *Mandement Criminel, en conſéquence du premier Défaut, obtenu par l'Avocat-Fiſcal de la Marine* Batave, *il eſt cité pour comparoître en perſonne par-devant le dit Tribunal, ſiégeant à* la Haye, *en* Hollande, *le Mardi, qui ſera le vingt-deux de Février* 1803, *à une heure après-midi, afin de voir adjuger le profit ultérieur du dit Défaut.*

Les Porteurs reſpectifs des Obligations à la charge de S. M. Imp. Royale Apoſtolique *négociées au Comptoir de* GOLL & Comp. *à* AMSTERDAM, *ſont avertis, que les Coupons d'intérêts, échéant au* 1. *Mars prochain, ſeront payés alors & ſucceſſivement les jours par les Caiſſiers* BECK & LODEWYKS & DAVID VAN HEYST & Fils *outre* GOLL & Comp. *ſus-dits avertiſſent, que dès aujourd'hui il ſera payé, ſeulement à leur Comptoir, les Mercrédis, Jeudis & Samedis, au matin, les* 50. *pour-cent des intérêts arriérés de l'année* 1795, *ſuivant Décret de la Cour de* Vienne; *ſçavoir, ſur les Coupons du* 1. *Janvier* 1795. *du montant de f* 45, *& ſur ceux du* 1. *Mars* 1795. *du montant de f* 50, *en l'annotant ſur les Coupons mêmes: Mais au cas que ſur ces Coupons il ait été payé* 20. *pour-cent, alors les dits* 50. *pour-cent ſeront payés ſur la ſomme reſtante, voir f* 18. *par Coupon de f* 45, *& f* 20. *par Coupon de f* 50. *Les autres payemens, ſur les Coupons arriérés de f* 40, *f* 45, *ou f* 50. *chacun, échus le* 1. *Mai & le* 1. 1795, *ſeront effectués bientôt, ainſi qu'on l'annoncera ultérieurement.*

Par ordre de Sa Majeſté le Roi de Pruſſe, COHEN, Frères & Comp. (*leur raiſon* Cohen & Comp. *ayant ceſſé par des arrangemens mutuels*) *avertiſſent, qu'au* 1. *Avril prochain & jours ſuivans, l'on payera, au Comptoir des Caiſſiers* BECK & LODEWYKS à AMSTERDAM, *les Obligations de l'Emprunt, négocié pour le compte de Sa dite Majeſté en* 1794. *par les ſus-dits* Cohen & Comp. *& ſorties par Tirage, ſçavoir, N°.* 201. *à* N°. 1801. *à* 2000. *& N°.* 2001. *à* 2200. *avec les Coupons des intérêts y échus. Item il ſera payé au* 1. *Juin* 1803. *chez les dits Caiſſiers les Obligations N°.* 4001. *à* 5000. *datées du* 1. *Juin* 1793. *pareillement avec leurs Coupons d'intérêt échus.*

Par ordre de Sa Majeſté le Roi de Pruſſe, COHEN, Frères & Comp. *avertiſſent les* 1000. *Obligations, chacune de f* 1000: — *numérotées* 1. *à* 1000. *prolongées à leur Cours par ordre de Sa dite Majeſté en l'an* 1799. *pour* 8. *années, avec réſerve de pouvoir les rembourſer au* 1. *Juin* 1803. *moyennant une dénonciation de* 3. *mois d'avance, ſeront payés dit* 1. *Juin* 1803. *& jours ſuivans avec les Intérêts échus alors, au Comptoir des* BECK & LODEWYKS *à* AMSTERDAM. *Sont en même tems avertis les Porteurs dites Obligations, qu'aucun Intérêt ultérieur ne ſera payé ſur elles.*

A louer, pour le mois de Mai prochain, le Château de ZUYLEN, *en la ci-devant province d'*UTRECHT, *ſitué près de la Rivière du* Vecht, *à une lieuë de la Ville d'*Utrecht, *à* 7. *lieuës d'*Amſterdam, *ayant nombre d'Appartemens, Caves, Ecuries, Remiſes, Maiſon de Jardinier, Jardins à fleurs & potagers, Vergers & Eſpaliers, abondans en bons fruits de toute eſpèce; Colombier, Pêcherie dans les Foſſés intérieurs & extérieurs, & un Banc dans l'Egliſe de* Zuylen. *S'adreſſer chez Mr.* H. N. SCHALKWYK À VELDEN, *à* Utrecht.

Le 2. *Février* 1803. *eſt décédée à* BRUXELLES, *à la ſuite d'une Fièvre ſcarlatine, Dame* JAQUELINE-CORNÉLIE-ANTOINETTE DE SCHUYLENBURCH, *ſe d'*ADRIEN-JEAN Baron de BORSSELE.

A LEYDE, *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune.*

SUPPLEMENT AUX NOUVELLES POLITIQUES, publiées à LEYDE, le 18. Février 1803.

EXTRAIT d'une Lettre de PÉTERSBOURG *du* 25. *Janvier.*

„LE superbe Palais d'Eté à *Paulofsk*, à 3. lieuës & demie d'ici, où l'Impératrice-Mère paſſoit, tous les ans, la belle Saiſon, eſt devenu, en très-grande partie, la proye des flammes. Elles y éclatèrent le 22. de ce mois au ſoir, & continuèrent leurs ravages pendant vingt-quatre heures, étant pouſſées par un vent violent."

MILAN, *le* 27. *Janvier.* La nouveauté des rapports entre la République *Italique* & les Etats *Autrichiens* donne lieu quelquefois à des conteſtations particullères, qui toujours s'arrangent entre les deux Gouvernemens, & ſervent ainſi à raffermir la bonne intelligence. Les Commis Impériaux de la Douane de *Sorbole* ſur l'*Adige*, ont fait baiſſer dernièrement le Pavillon *Italien* à trois petits Bâtimens de cette Nation, viennent d'en être punis ſur les plaintes du *Vice-Préſident*, *Melzi*. En même un incident ſemblable a eu lieu à *Veniſe*, où l'Equipage d'une Canonnière Impéa forcé un Bâtiment de *Rimini* de lui payer une Somme d'argent: Mais une ſatisſion éclatante n'a pas tardé non plus de ſuivre ici la première réclamation; les Officiers cette Canonnière viennent d'être dégradés, après la reſtitution de l'Argent extorqué. Depuis quelque tems on parle de trois Bulles importantes, accordées par le Pape à la Cour de *Madrid*. Elles n'ont pas encore été publiées officiellement, mais l'objet n'eſt plus un ſecret. Par la première Bulle le Prince de *la Paix* eſt créé Viſitateur de toutes les Corporations Eccléſiaſtiques de la Monarchie *Eſpagnole*. En vertu de la ſeconde le Roi peut toucher les revenus des Prébendes vacantes actuellement, & de toutes celles qui viendront à vaquer pendant vingt ans. La troiſième autoriſe l'Archevêque de *Tolède* à ſupprimer autant de Couvens qu'il lui plaira, dans toute l'*Eſpagne*. Déjà les réformes & les ſuppreſſions d'Ordres Monaſtiques ont commencé. On croit généralement, que l'Inquiſition va être tout-à-fait abolie; tel eſt le but qu'on ſuppoſe, que ſe propoſoit le Prince de *la Paix*. On appuye cette ſuppoſition, entre autres, ſur la miſe en liberté, aſſez récente, de Mr. d'*Urquijo*, qui avoit été disgracié & exilé pour avoir déclaré l'Ennemi de l'Inquiſition.

EXTRAIT d'une Lettre de FRANCFORT *du* 31. *Janvier (par la voye de* France.)

„On eſt informé, qu'il eſt actuellement queſtion, entre les principaux Etats d'*Allemagne*, de déterminer une nouvelle Organiſation Eccléſiaſtique pour l'Empire *Germanique*, devenuë néceſſaire à la ſuite des changemens, qui s'y ſont opérés en vertu des diſpoſitions du Plan d'indemnités & des autres Réglemens, arrêtés par la *Députation* dans le cours des trois derniers mois. Cet objet eſt regardé comme étant d'une haute importance. On aſſure, qu'on eſt déjà d'accord du principe, d'après lequel les Evêques & autres Chefs Eccléſiaſtiques ſeront nommés à l'avenir par les Princes & Souverains, du Territoire deſquels releveront leurs Sièges, & où devra s'étendre leur Juriſdiction purement Eccléſiaſtique, & qu'ils ſeront reſponſables envers ces Princes de tous les actes relatifs à leurs fonctions; qu'aucune Bulle ou Ordonnance des Papes ne pourront être publiées ou être miſes à exécution, que conſentement & avec la confirmation des Princes exerçant la Supériorité Territoriale; enfin, que la confirmation, donnée par les Papes aux nominations Eccléſiaſtiques, ſera exempte des tributs pécuniaires, dont cette formalité a été grévée jusqu'ici. Ces diſpoſitions conſumées peuvent faire juger, que les clauſes du Concordat du Gouvernement *François* ont fixé l'attention des eſprits en *Allemagne;* & l'on peut regarder aujourd'hui comme conſtant, que les Evêques *Allemands* ſont entièrement déchus de l'indépendance dont ils ont joui juſqu'à ce moment, & qu'ils ſeront placés à l'égard de leurs Gouvernemens reſpectifs dans les mêmes rapports, que les Evêques de *France* & d'*Autriche* à l'égard des Gouvernemens de ces Pays."

„Une autre queſtion importante, qui s'agite encore en ce moment, eſt celle de la circonſcription Diocéſaine des Evêchés *Allemands*. Il ſeroit trop contraire au nouvel ordre des choſes établi en *Allemagne*, de conſerver celle, qui n'a exiſté juſqu'à-préſent que conformément à ſa connexion avec la Puiſſance Séculière, qui a disparu par l'adoption du principe des ſécularisations générales. En conſéquence, il a été propoſé d'attacher à chaque grand

Etat *Catholique* un Evêché, à la Jurisdiction duquel seroient soumis les petits Etats
Les Etats du premier ordre, tels que la *Bavière*, la *Prusse*, quant à la partie *Catho*
cette Monarchie, &c. pourront nommer un Archevêque, dont la Jurisdiction s'éte
les Evêchés existans dans ces Pays. Enfin, une Organisation régulière est devenue
attendu la dissolution de l'ancienne Constitution de l'Eglise *Catholique Allemande*
Electeurs Ecclésiastiques, Archevêques & Evêques, à l'exception d'un seul, ont
lement irrévocablement perdu leur Puissance Seculière, pour n'être plus que de simp
sionnaires des Princes-Héréditaires qui se sont partagés leurs Possessions, mais plusie
me ont entièrement perdu toute Jurisdiction quelconque, tels que les Evêques de *Li*
Liège, de *Coire*, de *Strasbourg*, de *Worms*, d'*Osnabruck* & de *Lubeck* (les deux
Protestans,) & les Archevêques & Electeurs de *Mayence*, *Trèves* & *Cologne*. Les
de *Würtzbourg*, *Bamberg*, *Eichstädt*, *Münster*, *Paderborn*, *Hildesheim*, *Saltzbourg*
sau, *Ratisbonne*, *Augsbourg*, *Freysingen*, *Fulde*, *Constance*, *Corvey*, *Trente* &
conservent leurs Siéges & leur Jurisdiction. "

„ On attend, au reste, à *Ratisbonne* un Nonce du Pape pour entamer avec l'Empe
Diète des Négociations formelles touchant l'Organisation future du haut Clergé d'*Allem*

EXTRAIT des Nouvelles de PARIS *jusqu'au* 23. Pluviôse (12. *Février.*)

„ Parmi les Arrêtés du Gouvernement de ces jours passés on en remarque un
du mois, qui permet l'exportation des soyes du *Piémont* pour l'Etranger sous ce
conditions. Un autre Arrêté soumet la *Belle-Isle*, en Mer, au régime des D
Avant-hier le *Journal officiel* a pris à tâche de mettre au grand jour l'état des F
Britanniques; on croira aisément, qu'il ne l'a pas présenté comme favorable. E
avec la plus grande impartialité même on pourroit y trouver des ombres: Mais le
teur, en imprimant le Tableau des récettes & dépenses de 1801. & prenant ce
pour base de ses réflexions, a pu donner à ses Lecteurs une idée exaggérée de la
& leur faire appliquer à l'état de Guerre les assurances données par le Chance
l'Echiquier relativement à l'état de Paix. Il est vrai toutefois, qu'à la suite du
on lit, " que, cette année 1801. étant une année de Guerre (la dernière,) on
„ les dépenses de l'année 1802. fort réduites, quoiqu'elles surpassent encore de be
„ les forces de la *Grande-Bretagne*." Dans le Tableau imprimé les dépenses s'él
environ 63. Millions Livres Sterling, & une Taxe de Guerre de près de 6. Mil
un Emprunt de 28. Millions y sont nécessaires pour mettre les Recettes au niv
besoins. On l'a fait précéder du Préambule suivant. "

„ Il résulte du Budget des Finances de la *Grande-Bretagne*, d'après le Rapport qu
fait au Parlement, 1°. qu'il y a entre les recettes & les dépenses de l'*Angleterre* un
annuel de 658,000,000 Francs, qui, jusqu'à ce jour, n'a été comblé que par des E
successifs. 2°. Que l'*Angleterre*, l'*Irlande* non comprise, paye 530,000,000. Francs p
intérêts de sa dette. Il est évident, d'après cette situation des Finances de l'*Angleter*
le Bil, qui autorise la Banque à ne pas payer en argent, fera successivement proro
née en année. Les *Anglois* annoncent, en formant un Fonds d'amortissement, que le
pourra s'éteindre dans le cours d'une trentaine d'années; mais ce tems paroîtra bien
sant, si l'on considère l'esprit de vertige, dont sont encore animés des Hommes, qui co
quelque crédit dans leur Pays: C'est d'ailleurs, quand on verra les Ministres prése
Budget sans Emprunt, & dès-lors sans déficit, & la Banque payant ses Billets en n
re, qu'il sera raisonnable de croire, qu'après trente ans d'économie, de paix & de bo
telligence avec ses Voisins, l'*Angleterre* parviendra à combler le gouffre creusé par ce
ne aveugle, qui ne vouloit rien moins que l'anéantissement de la *France*. "

„ A côté des Colonnes mêmes du Tableau on trouve d'autres remarques. A
de l'Article de l'Emprunt de 28. Millions on fait cette observation: " Heureuse
„ *gleterre* & même l'*Europe*, si depuis dix ans l'illusion eût été dissipée, & si elle
„ pas joui du crédit qui a creusé l'abîme de sa ruine. Les flatteurs du Gouver
„ *Anglois* disent, qu'il a sauvé l'*Europe*; rien n'est plus faux. L'*Europe* étoit
„ si la *France* eût été poussée à la dernière extrémité. C'est la modération de *Bo*
„ *te* & la sagesse de la *Russie*, qui ont préservé l'*Europe*. "

„ Les Pièces publiées à l'Armée de *St. Domingue*, qui ont été insérées le 19
mois dans le *Moniteur* (*& dont nous avons parlé l'Ordinaire dernier*,) méritent qu
revienne. Elles embrassent un espace de tems, trop remarquable pour la principa
Antilles par ses malheurs, & pour la *France* par des pertes sensibles. On lit
Pièces les événemens des derniers jours de l'an 10. & des deux mois & demi

bien plus encore elles les donnent à deviner. Ainsi l'on peut se faire une idée de l'embarrassement de la Guerre avec les *Noirs*, des mesures extrêmes auxquelles elle oblige d'avoir recours, de l'état désolant de l'Isle & des Colons, par l'Acte suivant, qui est le premier de ce tems. "

Au Quartier-Général du CAP, le 1 r *Complémentaire* an 10. (18. Septembre 1802.)

Le Général en chef, Capitaine-Général, ordonne ce qui suit.

ART. I. Aussi-tôt qu'il se manifestera une Insurrection dans un Quartier, les Propriétaires, Fermiers ou Gérans, qui l'habitent, devront se rendre auprès du Commandant Militaire le plus prochain, pour lui offrir leurs services, soit comme Guides, soit comme Militaires; ils seront à la disposition des Généraux.

II. Les Généraux enverront sur les derrières les Propriétaires, Gérans ou Fermiers, qui, par leur âge ou leurs infirmités, seroient hors d'état de rendre aucun service; il en sera de même des Femmes.

III. Les Citoyens, qui, conformément aux dispositions ci-dessus, seront employés, recevront la Ration comme les Troupes.

IV. Ceux, qui ne se conformeront pas à ces dispositions, n'auront plus droit à la protection du Gouvernement; ils seront traités comme *Ennemis*, & *leurs Propriétés seront confisquées*.

V. Les Commandans Militaires des Quartiers insurgés dresseront une Liste des Citoyens, qui auront rempli l'obligation imposée par l'Article I, afin que la peine, prononcée par l'Article V. contre ceux qui ne l'auront pas remplie, puisse être appliquée aussi-tôt que l'Insurrection aura été appaisée.

VI. A l'avenir tout Propriétaire, Gérant ou Fermier, sur l'Habitation duquel une Insurrection éclatera & qui n'en préviendra pas de suite le Commandant de son Quartier, sera puni de *mort*.

VII. Le présent Arrêté sera imprimé, publié & affiché; il sera mis à l'*Ordre* de l'Armée. Les Généraux de Division veilleront à son exécution.

Le Général en chef, Capitaine-Général, (*Signé*) LECLERC.

Le Général de Division, Chef de l'Etat-Major, (*Signé*) DUGUA.

Une Proclamation du Général en chef, renduë quinze jours après, le 14. *Vendémiaire*, annonce la nouvelle Insurrection, qui éclata vers cette époque dans le *Nord* de *St. Domingue*. " Des Commandans de Quartier (y est-il dit,) regrettant l'autorité & le pouvoir, dont ils ne se sont servis que pour commettre des injustices, ont fait naître des inquiétudes aux Cultivateurs sur leur sort futur. Ils ont profité de l'époque, où une Maladie cruelle exerçoit ses ravages dans l'Armée *Françoise*; & ils ont renouvellé les incendies & les assassinats, qui ont déjà signalé notre entrée à *St. Domingue*. Les insensés! ils ne connoissent pas la force de la *France*. Ils ont donc oublié, de quelle manière le torrent *François* a envahi *St. Domingue* il n'y a pas un an. Ils ne sçavent donc pas, que cette Maladie cruelle, sur laquelle ils ont fondé leur espoir, a cessé ses ravages; que ces braves, devant qui ils ont fui tant de fois, vont bientôt être en état de courir à de nouveaux Lauriers. Ils ne sçavent pas qu'une Armée nouvelle, égale à celle déjà venuë à *St. Domingue*, est en route pour les écraser s'ils sont rebelles, & les protéger s'ils sont soumis. Quel fruit espèrent-ils de leur audace? ..... Ont-ils pu penser un seul instant, que l'Armée de *St. Domingue*, qui s'est montrée supérieure à tous les fléaux, abandonneroit lâchement un Pays, sur lequel repose l'espérance du Commerce *François*, & le bonheur de tant de Familles, qui depuis nombre d'années languissent dans la misère? Ont-ils cru, qu'il existe dans cette Armée, dont les services seront à jamais mémorables, un seul Soldat qui oseroit remettre le pied sur le Sol *François*, si l'Armée de *St. Domingue* n'avoit pas répondu à l'attente de la *France*. O vous, qui sacrifiez une Population nombreuse à votre ambition, calculez vos moyens; qu'espérez-vous? Croyez-vous encore, que nous ne pouvons pas vous atteindre dans vos Repaires les plus escarpés, après nos marches dont vous avez été témoins. Une soumission prompte peut encore vous obtenir le pardon: Mais, si vous persistez dans vos projets criminels, craignez la vengeance Nationale; vous aurez le sort de *Charles Belair* & de son infâme Epouse. — *Troupes Coloniales*, je sçais, que des Scélérats ont cherché à vous séduire. Si je ne connoissois pas votre dévouement à la *France*, je vous dirois, que gagnez-vous avec les Brigands, qui cherchent à vous attirer à eux? la misère & la mort. Vous allez recevoir une organisation Militaire en tout semblable à la nôtre, & vous ferez partie intégrante de l'Armée *Française*. S'il étoit parmi vous des Hommes assez méprisables pour préférer les Bri-

„ gandage à la gloire de ſervir dans nos rangs, chaſſez-les ignominieuſement
„ des lâches de plus que nous détruirons. — *Soldats de l'Armée*, *Marins de*
„ vous voilà bientôt arrivés au terme de vos peines. La Maladie cruelle, q
„ ſonné vos Compagnons d'armes, va ceſſer ſes ravages. Une Armée, ſortie
„ de *France*, va ſe réunir à vous. La Saiſon vous permettra d'agir, & malheu
„ qui ne ſe ſeront pas ſoumis. — *Propriétaires*, *Commerçans*, *& vous tous*, C
„ *St. Domingue*, qui trouvez dans votre induſtrie vos moyens d'exiſtence, ſer
„ avec courage des armes, que je vous ai confiées, pour défendre vos Famil
„ Propriétés. N'oubliez pas, que la Guerre actuelle eſt celle du fainéant con
„ me laborieux. . . . . " La veille du jour de cette Proclamation, le Généra
gade *Charles Belair*, & ſon Epouſe *Sanitte*, dont le ſort eſt propoſé en exe
Chefs *Noirs*, avoient été condamnés à mort & exécutés. Suivant le Procès-V
Jugement, l'inſtruction du Procès eut lieu devant une Commiſſion, compoſée
Généraux & d'un Chef-de-Brigade. Ceux-ci déclarèrent *Charles Belair* co
voir été Chef de la Révolte aux *Verrettes*, & ſon Epouſe d'y avoir pris pa
l'application de la peine, un Arrêté du Général en chef du 16. *Thermidor* (
devoit ſervir de guide; il portoit, " que les Chefs de Garde Nationale, les
„ dans de Quartiers & tout autre Chef de révolte, qui ſeroient pris faiſant pa
„ Raſſemblement armé, devroient être pendus. " La Commiſſion, conſidérant
Militaire de *Charles Belair* & le ſexe de *Sanitte*, condamna le Mari à être fu
Femme à être décapitée, ce qui fut mis à exécution avant le coucher du ſoleil
pendant cet exemple terrible & la Proclamation du Général en chef furent loi
mettre les Inſurgés. La Guerre ſe continuoit, on peut s'imaginer avec quell
avec quels dangers pour le Soldat, avec quelles anxiétés pour les Colons. En
ſecours, attendus de *France*, tardoient d'arriver, & la Contagion miſoit toujou
vages à ceux des Combats. Un *Ordre du jour* du 24. *Vendémiaire* apprit à l'Ar
le Général *Dugua* avoit ſuccombé au climat: Son Corps fut inhumé dans les
du *Fort-Piccolet*, & ce Fort nommé, en ſa mémoire, *Fort-Dugua*. On ſç
vers le milieu du mois ſuivant de *Brumaire*, le Général en chef *Leclerc* mourut
au *Cap-François*, & que peu après le Général *Rochambeau* a pris le Comman
mains ſous de meilleurs auſpices. "

„ L'*Inſtitut-National* vient de faire dans peu de jours plus d'une perte vive
tie. D'abord eſt mort le Citoyen *Germain Poirier*, l'un des Membres de la
Claſſe de l'Inſtitut, de celle d'Hiſtoire & de Littérature ancienne, & ci-devant
de la Congrégation de *St. Maur*. Enſuite, le 20. & le 21. de ce mois, ont é
aux Lettres *Françoiſes* les célèbres Littérateurs *de Saint-Lambert* & *de la Harpe*
l'autre de la ci-devant *Académie Françoiſe*, & aujourd'hui de la ſeconde Claſſe de
„ Les *Cinq pour-cent conſolidés* ſont à 58. Francs 80. Centimes. "

De LA HAYE, *le* 16. *Février*. Hier le *Corps-Légiſlatif* a terminé ſa Seſſion
dinaire. La fin en a été marquée par l'adoption de pluſieurs Projets de Loix
propoſés par le *Gouvernement-d'Etat*. Entre autres, le nouveau Syſtème des
modifié d'après les conſidérations antérieures du *Corps-Légiſlatif*, a été arrêté
La prohibition de l'importation de Draps étrangers pour l'uſage du Pays même
Loi de l'année dernière avoit ordonnée pour la fin de ce mois, a été ſuſpend
ſoirement juſqu'au mois de Novembre, lorſqu'il ſera ſtatué ultérieurement
après un nouvel examen de ce point d'Economie Politique fort conteſté entre
cians & les Fabriquans. Enfin, vu la perte de *Ceylan*, l'importation de la C
cette Iſle a été déclarée libre, en payant un pour-cent de la valeur.

L'Envoyé *Eſpagnol*, le Chevalier d'*Anduaga*, a eu hier ſon Audience ſole
congé du *Gouvernement-d'Etat*: Il a préſenté en même tems ſon Secrétaire de
Mr. *Ruiz*, comme Chargé-d'affaires juſqu'à l'arrivée du nouveau Miniſtre, Mr
ligny. Le Secrétaire-d'Etat, le Citoyen *van der Goes*, a donné à cette occaſio
valier d'*Anduaga* une dernière Fête, à laquelle tout le Corps Diplomatique a

A LEYDE, *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune*.